



ALBA fête ses 20 ans !

Toute femme ayant obtenu son brevet d'avocate se retrouve à un moment donné de sa carrière professionnelle devant un choix : quelle voie ? quel métier ? En Suisse, contrairement à la France, obtenir son brevet d'avocate ne signifie pas que l'on va exercer le métier d'avocate toute sa vie. La magistrature est une voie possible et de plus en plus d'entre-elles s'y dirigent après un parcours complet de formation d'avocate. Qu'est-ce qui pousse de nombreuses femmes à choisir la magistrature, plutôt que l'avocature ? Est-il possible de faire le choix, ou s'impose-t-il parfois si l'occasion se présente ?

Pour répondre à ces questions, nous avons rencontré deux femmes qui ont fait carrière : la **Juge fédérale Florence Aubry Girardin** et une Consœur, membre d'ALBA depuis sa genèse, **Me Corinne Monnard Séchaud**. Nous les avons interrogées sur les raisons de leur choix entre la magistrature et l'avocature et plus largement, sur leur parcours.

La première a obtenu son brevet en 1990, sa thèse de Doctorat en 1994 et elle a été élue **Juge fédérale** en 2007. La seconde a obtenu sa thèse de licence en 1990, puis son brevet en 1992. Depuis 1992, elle exerce sa profession comme **avocate indépendante**.

Pour quelle raison avez-vous choisi de faire du droit, puis un brevet d'avocate ?

Corinne Monnard Séchaud (CMS) : *Comme bien d'autres étudiant.e.s, j'ai entrepris des études de droit par défaut, plus précisément par dépit : après une maturité math-sciences, j'envisageais des études de médecine qui, pour des raisons privées, posaient difficulté. Il m'appartenait de financer mes études et celles-ci me paraissaient bien trop longues. La suite m'a appris que des études de droit jusqu'au brevet d'avocat l'étaient tout autant ! Reste que j'étais animée d'un idéal de justice, combative face à la vie et que le droit répondait à mes aspirations profondes.*

Florence Aubry Girardin (FAG) : *Je ne souhaitais pas, à l'origine, faire des études trop longues. Ce qui m'intéressait avant tout était le journalisme. J'ai donc choisi de faire le droit à Neuchâtel, car d'une part on pouvait obtenir une licence en trois ans et d'autre part cette voie permettait de suivre des cours de journalisme. Le droit m'a séduite et, finalement, mes études se sont aussi révélées bien plus longues que prévu.*

Quel a été le tournant dans votre carrière qui a déterminé votre voie ?

FAG : *Une fois mon brevet d'avocate obtenu à Genève, j'ai renoncé à travailler comme collaboratrice dans une Etude, car j'avais envie d'avoir des enfants. Concilier une vie de famille et la profession d'avocate me semblait trop difficile. J'ai donc choisi d'écrire une thèse et ai eu la chance d'être engagée comme assistante du Professeur Gabriel Aubert à l'Université de Genève. A la fin de mon assistanat, j'ai été engagée en tant que collaboratrice scientifique au Tribunal fédéral, puis j'ai eu l'occasion d'exercer des activités accessoires en qualité de juge (Présidente d'une Commission fédérale de recours ; juge au Tribunal neutre vaudois). Je dirais que c'est donc à la fois le hasard et la volonté de concilier la maternité avec une activité professionnelle qui m'ont portée vers une carrière judiciaire.*

CMS : *L'occasion de me lancer comme avocate indépendante s'est présentée juste après l'obtention de mon brevet : il y avait l'opportunité de reprendre l'Etude d'une Consœur qui avait décidé de mettre un terme à son activité. Je me suis lancée avec une Consœur jeune comme moi. Cela représentait un choix lourd de conséquences financièrement parlant, puisque je devais supporter les charges de l'Etude qui étaient élevées. L'impératif d'obtenir rapidement de nouveaux mandats s'est donc imposé immédiatement.*

Est-ce que le fait d'être une femme vous a posé un problème dans votre parcours ?

FAG : *J'estime avoir eu de la chance dans mon parcours précisément parce que j'étais une femme ! Par exemple, mon élection au poste de Juge fédérale a été favorisé par le fait que j'étais femme et romande, profil parfait pour la majorité alémanique au Parlement qui cherchait la représentation équitable des régions et des sexes. Ça faisait deux en un !*

Quant à ma vie de mère de famille, elle n'a jamais été un thème sur mes lieux de travail. Je n'ai jamais travaillé à temps partiel, mis à part une année à 80% et, si pour une raison je devais être absente du travail, je n'ai jamais donné d'explications et compensais ce temps par la suite. C'était ainsi et je le referais aujourd'hui exactement de la même manière. Je souligne aussi que mon mari a, pendant une période, arrêté de travailler, puis a exercé une activité à temps partiel, pour s'occuper des enfants.

CMS : *Je me suis souvent entendu dire, au début de ma carrière, que la profession d'avocate était difficilement compatible avec une vie de famille et c'est vrai que j'ai dû fournir des efforts particuliers, car, comme jeune avocate indépendante, je n'avais pas encore de réseaux. Je recevais des dossiers de grandes Etudes qui ne voulaient pas de petits dossiers, que je ne pouvais évidemment pas refuser. Il y avait donc peu d'espace pour la maternité et la vie de famille qu'elle implique mais cela ne m'a pas freinée. A l'époque, il n'était de toute manière pas question de congé-maternité ou de travail à temps partiel, sur ce dernier point en tout cas pas officiellement. Ce n'est pas de mes clients, mais plutôt du milieu professionnel que j'ai senti de l'incompréhension pour ma double vie d'avocate et de mère de famille. J'ai ainsi pris le parti de ne pas parler de ma situation et de ne jamais dire, aux client.e.s, confrères/consœurs ou magistrat.e.s que j'étais indisponible au motif de ma vie de famille. Cela s'est donc très bien passé. Le milieu est aujourd'hui plus ouvert et c'est très bien, mais malgré tout, je ne pense pas non plus que je ferais les choses très différemment aujourd'hui.*

Quelles ont été les figures inspirantes pour vous ?

FAG : *J'ai eu la chance de rencontrer des figures marquantes, des juristes exceptionnels, bien que très différents, qui m'ont impressionnée par leur intelligence : les Professeurs Jean-François Aubert et Philippe Bois, à l'Université de Neuchâtel, Me Charles Poncet, pendant mon stage à Genève, le Professeur Gabriel Aubert, mon directeur de thèse et le Juge fédéral Bernard Corboz, dont j'ai été la collaboratrice personnelle pendant dix ans. J'estime que tous ces juristes ont, à leur manière, favorisé mon accession au Tribunal fédéral. Je me suis toujours sentie soutenue.*

CMS : *Sans hésitations Gisèle Halimi. J'ai lu tous ses livres et j'ai eu la chance de faire sa connaissance à l'occasion de l'invitation d'ALBA lors de sa conférence en 2001. J'ai également été inspirée par notre Consœur Geneviève Zirilli, pénaliste, qui donnait volontiers des conseils à ses jeunes consœurs, sous forme de mentorat improvisé. Je n'ai pas expérimenté la sororité telle qu'elle est vécue aujourd'hui, mais avoir des figures de référence, inspirantes, a été très important pour moi. Mon directeur de thèse, le Professeur Jean-Louis Duc, a aussi été un personnage inspirant et soutenant tout au long de ma carrière.*

Avez-vous regretté votre choix ?

FAG : *Pas du tout. J'estime avoir une chance extraordinaire de pouvoir exercer au plus haut niveau une tâche qui me passionne, même si elle implique de lourdes responsabilités. J'aime le raisonnement juridique et la recherche de solutions les plus adaptées, ce qui me confère le sentiment d'avoir pu donner une impulsion positive à la justice de notre pays. Certes, les juges du Tribunal fédéral travaillent en étroite collaboration avec des greffiers et les décisions sont prises à*

plusieurs. Il n'en demeure pas moins que la Juge est seule quand elle doit décider de la position à adopter dans un dossier et en assumer la responsabilité. La collégialité est de mise, mais une distance entre collègues est inévitable, dès lors que la fonction implique de défendre ses propres conceptions et d'exprimer son avis en toute indépendance. Les activités annexes, qui favorisent la visibilité du Tribunal fédéral, comme les conférences, les colloques ou la représentation de l'institution dans différents conseils, me permettent de contrebalancer cet apparent isolement de la fonction.

CMS : Je n'ai à aucun moment regretté mon choix et n'ai jamais connu l'ennui, ce qui représente un luxe inestimable. Si j'ai pu envisager la magistrature comme une deuxième partie de ma carrière, j'y ai cependant renoncé, bien que le choix se soit posé à moi. Il m'aurait été trop difficile de perdre certains avantages de mon métier : la liberté des horaires, du lieu de travail, du choix des mandats, des activités parallèles qu'il m'a été permis d'exercer. Le fait de devoir adhérer à un parti pour entrer dans la magistrature a également été un frein, car il me semblait que je pourrais perdre de mon indépendance.

En conclusion, que conseillez-vous aux jeunes avocates pour dessiner leur carrière ?

FAG : il est capital de mettre la chance de son côté, d'accumuler les atouts, de se faire connaître (par des publications, des conférences), de montrer une cohérence dans son parcours et d'avoir un dossier qui se prête à la fonction. Mais avant tout, quand on vous propose un poste, d'intervenir dans une conférence, dans les médias ou d'écrire un article, il ne faut **jamais dire non** de peur de ne pas être à la hauteur !

CMS : Je rejoins pleinement ce qui vient d'être exprimé. Moi-même j'ai vite compris, jeune, qu'en particulier en l'absence de réseau, il fallait se profiler par des publications, participer à des conférences, s'exprimer et se faire connaître.

* * *

A la lecture de ces témoignages, nous faisons le constat que le choix entre magistrature et avocature n'est pas forcément un choix éclairé, fait au début d'une carrière, mais qu'il se fait surtout en fonction d'intérêts et d'aspirations personnelles, souvent en fonction d'opportunités. Le choix de l'indépendance pour une avocate est un choix courageux quelle que soit l'époque et nos aspirations personnelles.

ALBA cherche à soutenir toutes celles qui souhaitent le faire, quelle que soit leurs situations personnelles ou familiales. Les expériences des générations d'avocates avant nous nous

semblent être une source d'inspiration dont chacune peut retirer quelque chose qui la porte dans sa propre pratique.

Le comité d'ALBA souhaite donc aujourd'hui dire à ses membres :

Echangeons,

Nous pouvons exercer notre métier différemment,

Sortons de notre zone de confort,

Prenons des risques,

Sautons sur les occasions qui se présentent,

Acceptons des dossiers sensibles,

Osons parler dans les médias,

Soutenons-nous !